Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BTS NDRC, veuillez visiter :
coursbtsndrc.fr/annales-sujets-et-corriges

BTS NDRC

Culture économique, juridique et managériale

Session 2023 • Code sujet : **23CEJM** • Durée : **4 heures**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. L'entreprise GEMDOUBS et son environnement (3 questions) **Page 3**

2. L'entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes (3 questions) **Page 5**

3. L'entreprise GEMDOUBS et son activité (3 questions) **Page 7**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 9**

Sujet officiel (PDF) : https://coursbtsndrc.fr/assets/annales/bts-ndrc/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS NDRC - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf

1. L’entreprise GEMDOUBS et son environnement

GEMDOUBS fabrique du papier pour carton ondulé à partir de papiers et cartons recyclés, dans un contexte d’essor du e-commerce, de substitution du plastique par le carton et d’évolution des obligations environnementales. La mission étudie les opportunités de cet environnement, la cohérence du modèle circulaire de l’entreprise et les règles juridiques applicables à son contrat avec le transporteur TRANSDOUBS.

Mission 1

Question 1.1. Présenter les principales opportunités du macro-environnement de l’entreprise GEMDOUBS.

Facteur du macro-environnement	Opportunité pour GEMDOUBS
Politique et juridique	La loi AGEC favorise les emballages de substitution au plastique, le recyclage et la réduction des déchets. Des aides publiques soutiennent la décarbonation et la chaleur biomasse.
Économique	L’essor du e-commerce et le remplacement du plastique par le carton alimentent la demande d’emballages en carton ondulé, en France et à l’international.
Socioculturel	79 % des Français se déclarent éco-responsables ; les produits locaux et les pratiques durables sont recherchés.
Environnemental et technologique	Le recyclage et les procédés moins carbonés répondent aux enjeux de préservation des ressources et du climat.

Ces évolutions ouvrent des débouchés commerciaux et des possibilités de soutien aux investissements écologiques de l’entreprise.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Loi AGEC, aides à la décarbonation, demande croissante de carton et sensibilité écologique des consommateurs : autant d’opportunités pour GEMDOUBS.

Question 1.2. Montrer en quoi le modèle économique choisi par l’entreprise GEMDOUBS est cohérent par rapport à ces opportunités.

Le modèle circulaire de GEMDOUBS est cohérent avec ces opportunités : l’entreprise transforme des papiers et cartons usagés en papier pour carton ondulé, à 100 % à partir de papier recyclé. Elle réduit ainsi les déchets et l’usage de ressources vierges, tout en proposant une solution de remplacement au plastique, en phase avec la loi AGEC et les attentes des clients. La centrale biomasse, alimentée par du bois collecté localement, contribue à la décarbonation ; la papeterie recycle aussi 97 % de ses eaux de process. Ce positionnement responsable accompagne la croissance du marché et renforce l’image et la pérennité de l’entreprise.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le recyclage et la biomasse répondent à la loi AGEC, aux attentes écologiques et à la croissance de la demande d’emballages en carton.

Question 1.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si l'entreprise GEMDOUBS peut rompre le contrat la liant à l'entreprise TRANSDOUBS.

Problème de droit : GEMDOUBS peut-elle mettre fin au contrat lorsque TRANSDOUBS n'exécute plus certaines collectes en invoquant la hausse du carburant ?

Règle et application : Selon les articles 1103 et 1193 du Code civil, le contrat s'impose aux parties et ne se révoque pas unilatéralement. Toutefois, l'article 1217 permet à la partie victime d'une inexécution de provoquer la résolution du contrat. L'article 1195 permet de demander une renégociation en cas de changement imprévisible rendant l'exécution excessivement onéreuse, mais impose de poursuivre l'exécution pendant celle-ci. Ici, TRANSDOUBS manque à son obligation de collecte sur certains sites ; la hausse du carburant ne suffit pas, à elle seule, à justifier l'arrêt des prestations.

Conclusion : GEMDOUBS peut demander la résolution si le manquement est suffisamment grave, notamment après les tentatives de conciliation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut provoquer la résolution du contrat si l'arrêt de certaines collectes constitue une inexécution suffisamment grave.

2. L’entreprise GEMDOUBS et ses parties prenantes

GEMDOUBS dépend notamment des collectivités, de la grande distribution et des associations pour récupérer les papiers et cartons nécessaires à sa production. La mission porte sur les attentes des parties prenantes, les difficultés de recrutement du secteur du papier-carton et les conditions d’utilisation de la vidéosurveillance pour justifier le licenciement d’un salarié.

Mission 2

Question 2.1. Distinguer les parties prenantes de l’entreprise GEMDOUBS et présenter leurs attentes.

Les parties prenantes sont les acteurs qui influencent l’entreprise ou sont concernés par son activité. On distingue les parties prenantes internes, liées à l’entreprise, et externes.

Type	Parties prenantes	Attentes principales
Interne	Salariés	Sécurité, bonnes conditions de travail, formation, évolution et qualité de vie au travail.
Interne	Dirigeants et actionnaires	Pérennité, développement et résultats satisfaisants.
Externe	Clients	Produits de qualité adaptés à leurs besoins et service fiable.
Externe	Collectivités, grande distribution et associations	Partenariat et collecte des papiers et cartons usagés.
Externe	Fournisseurs, pouvoirs publics et riverains	Relations durables, respect des règles, retombées locales et maîtrise des nuisances environnementales.

Les attentes combinent donc performance économique, enjeux sociaux et protection de l’environnement, conformément à la politique RSE de GEMDOUBS.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Parties prenantes internes : salariés, dirigeants et actionnaires. Externes : clients, fournisseurs, collecteurs, collectivités, associations, pouvoirs publics et riverains. Leurs attentes concernent la qualité, la pérennité, le partenariat, l’emploi et la responsabilité sociale et environnementale.

Question 2.2. Expliquer la principale difficulté rencontrée par GEMDOUBS sur le marché du travail, ses raisons et ses conséquences sur l’entreprise.

La difficulté principale est de recruter des salariés qualifiés. Les procédés de fabrication du papier-carton sont complexes et techniques, ce qui augmente les qualifications exigées. En 2020, 56 % des projets de recrutement du secteur étaient jugés difficiles, contre 43 % en 2017. La branche souffre aussi d’un manque d’attractivité et d’un déséquilibre des âges : 34 % des salariés ont 50 ans ou plus, seuls 12 % ont moins de 30 ans et les alternants représentent 1,9 % des effectifs.

Ces difficultés compliquent le renouvellement des compétences et peuvent fragiliser l’activité. GEMDOUBS cherche à fidéliser ses salariés en améliorant la qualité de vie au travail.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le recrutement de salariés qualifiés est difficile en raison de la technicité des métiers et du manque d'attractivité du secteur. Il fragilise le renouvellement des compétences, d'où les actions de GEMDOUBS sur la qualité de vie au travail et la fidélisation.

Question 2.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si GEMDOUBS peut utiliser la vidéosurveillance pour prendre la décision de licencier le salarié.

Problème de droit : l'employeur peut-il fonder un licenciement sur des images de vidéosurveillance ?

Règle : selon l'article L.1121-1 du Code du travail, le contrôle doit être justifié et proportionné. L'article L.1222-4 impose d'informer préalablement le salarié. Selon l'article L.2312-38, le CSE doit être informé et consulté avant la mise en œuvre du dispositif.

Application : la protection des biens et des personnes est un objectif légitime, et filmer un vol dans l'atelier peut être proportionné. Toutefois, l'énoncé ne précise pas si le salarié a été informé ni si le CSE a été informé et consulté. GEMDOUBS peut donc utiliser les images pour fonder le licenciement seulement si ces conditions ont été respectées.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui, si le dispositif est justifié et proportionné, si le salarié en a été préalablement informé et si le CSE a été informé et consulté avant sa mise en œuvre.

3. L’entreprise GEMDOUBS et son activité

La centrale de cogénération biomasse de Novillars valorise des déchets forestiers, fournit de la vapeur à la papeterie et revend de l’électricité à EDF ; son financement réunit plusieurs investisseurs et des citoyens. La mission étudie les modes de financement et les externalités de la centrale, puis les risques juridiques liés à l’utilisation du nom de domaine « Gemdoubs.com » par une autre entreprise.

Mission 3

Question 3.1. Caractériser les modes de financement utilisés pour investir dans la centrale de cogénération biomasse.

Pour un investissement de 87 millions d’euros, plusieurs ressources de financement sont mobilisées. Fady Gemayel obtient un prêt bancaire à titre privé et injecte les fonds dans le projet : il s’agit d’un financement par emprunt. Akuo Energy, la Banque des Territoires, CAPG Energies Nouvelles, GEMDOUBS et le Crédit Agricole Franche-Comté Investissements interviennent comme investisseurs, par des apports de capitaux. Enfin, les citoyens peuvent participer au financement via la plateforme AkuoCoop : c’est du financement participatif. Le dossier ne précise pas les montants apportés par chacun.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Financement mixte : emprunt bancaire privé, apports des investisseurs et financement participatif des citoyens.

Question 3.2. Déterminer les externalités provoquées par l’activité de la centrale de cogénération biomasse.

Une externalité est un effet de l’activité sur des tiers, sans contrepartie directe. La centrale entraîne des effets bénéfiques pour le territoire, mais aussi des nuisances redoutées par certains riverains.

Externalités positives	Externalités négatives possibles
Emplois créés ou confortés dans la centrale, la papeterie et la filière bois locale ; valorisation du bois local ; chaleur fournie à des bâtiments communaux et à un centre hospitalier ; baisse annoncée de 30 000 tonnes de CO_2.	Odeurs, nuisances sonores et pollution liée à la combustion du bois, signalées comme des craintes de riverains.

La centrale remplace la production de vapeur par des énergies fossiles. Les nuisances évoquées sont des inquiétudes exprimées, et non des effets établis par les documents.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Effets positifs : emplois, valorisation locale des ressources, chaleur distribuée et baisse annoncée des émissions. Nuisances redoutées : odeurs, bruit et pollution.

Question 3.3. Analyser, à l'aide d'un raisonnement juridique, si l'entreprise GEMDOUBS peut continuer d'utiliser ce nom de domaine.

Faits : GEMDOUBS utilise « Gemdoubs.com » depuis sa création ; une autre entreprise l'utilise pour vendre des vélos électriques. **Règle :** le nom de domaine suit le principe du premier arrivé, premier servi, sous réserve des droits antérieurs de tiers. Les tribunaux apprécient le risque de confusion en tenant compte de l'activité réelle des entreprises. Un nom de domaine n'est pas, à lui seul, un titre de propriété intellectuelle. **Application :** l'utilisation ancienne de GEMDOUBS plaide en sa faveur et la papeterie se distingue de la vente de vélos électriques, ce qui limite le risque de confusion. **Conclusion :** en l'absence d'atteinte à des droits antérieurs ou de confusion, GEMDOUBS peut continuer à l'utiliser.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> GEMDOUBS peut continuer à utiliser « Gemdoubs.com », sous réserve de l'absence d'atteinte à des droits antérieurs et de risque de confusion.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2023)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve de BTS E3, session 2023, code 23CEJM, dure quatre heures ; aucun coefficient n'est indiqué. À partir du cas de la papeterie GEMDOUBS, elle explore l'économie circulaire et la RSE, les opportunités de l'environnement, les parties prenantes et le recrutement, puis le droit des contrats, la vidéosurveillance, le financement, les externalités et la protection d'un nom de domaine.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'économie circulaire réduit les déchets et le gaspillage des ressources en favorisant notamment le réemploi et le recyclage.
- Un contrat légalement formé s'impose aux parties et ne peut être modifié ou révoqué que d'un commun accord ou dans les cas prévus par la loi.
- Un dispositif de contrôle des salariés doit être justifié, proportionné et porté préalablement à leur connaissance, selon les règles applicables.
- Les externalités sont les effets positifs ou négatifs d'une activité économique sur des tiers, sans compensation nécessaire par un échange marchand.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez les opportunités du macro-environnement au modèle économique concret de GEMDOUBS.
- Dans chaque raisonnement juridique, exposez la règle applicable, qualifiez les faits puis formulez une conclusion.
- Distinguez les apports des investisseurs, le prêt personnel et le financement participatif, sans les confondre avec une subvention.
- Repérez les effets de la centrale sur l'entreprise, les salariés, les riverains et le territoire, positifs comme négatifs.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment construire le raisonnement juridique demandé dans les questions du sujet ?

Présentez la règle de droit pertinente, qualifiez les faits au regard de cette règle, puis formulez une conclusion explicite. Appuyez-vous sur les textes fournis et appliquez-les précisément à la situation de GEMDOUBS.

Q : Comment repérer les externalités de la centrale biomasse ?

Relevez les effets de l'activité sur les tiers, au-delà de la papeterie. Les emplois, l'énergie et la chaleur locales sont des effets bénéfiques ; les nuisances évoquées par les riverains sont des effets potentiellement négatifs.

Q : Le sujet précise-t-il un barème ou des consignes particulières de temps ?

La durée totale est de quatre heures et aucun matériel n'est autorisé. Le sujet ne précise ni coefficient ni points par question. Répartissez le temps entre les trois missions et veillez à traiter chacune des neuf questions.

Q : Quels critères de méthode privilégier pour répondre aux questions de management et de droit ?

Mobilisez les notions adaptées, exploitez les documents et justifiez chaque lien avec le cas GEMDOUBS. En droit, structurez l'analyse autour de la règle, des faits et de la conclusion ; en management, argumentez à partir des enjeux.

Sujet officiel associé (PDF) : https://coursbtsndrc.fr/assets/annales/bts-ndrc/E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM)/2023/BTS NDRC - E3 - Culture Économique, Juridique et Managériale (CEJM) - Session 2023 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.